

Illettrisme < > Troubles du langage
et des apprentissages

AVOIR LES IDÉES CLAIRES FACE AUX IDÉES REÇUES



Un guide pour mieux comprendre et agir
proposé par l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme
et la Fédération Nationale des Orthophonistes



Vous êtes un professionnel du monde de la santé, de l'éducation, de la formation, de l'insertion ou du champ social ?



Vous êtes confrontés à des personnes qui peuvent avoir des difficultés avec la lecture, l'écriture, le calcul, des gênes dans l'acquisition du langage et les apprentissages scolaires, que ces personnes soient enfants, jeunes ou adultes ?



Vous voulez éviter les confusions possibles entre les situations qui relèvent de l'illettrisme et celles qui relèvent des troubles spécifiques des apprentissages, dits parfois « troubles dys », parce que les réponses ne sont pas les mêmes ?

Un réseau d'acteurs et de professionnels agit sur les territoires et peut vous accompagner dans vos pratiques et vous informer.



Pour en savoir plus sur l'illettrisme et les troubles spécifiques des apprentissages, sur les moyens de prévenir ou de remédier à ces situations, et pour connaître les acteurs et leurs champs d'intervention,

**une plaquette de sensibilisation
est désormais à votre disposition**

Conçue en partenariat avec des orthophonistes et des professionnels de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme, cet outil propose repères, définitions, chiffres, témoignages ainsi qu'un guide des solutions sur le terrain.

Disponible en téléchargement sur www.anlci.gouv.fr et sur www.fno.fr
ou en version papier sur demande
auprès de l'ANLCI – 04 37 37 16 80 – virginie.lamontagne@anlci.fr



Face à l'illettrisme Agir sur tous les fronts

Je peux appeler le numéro Indigo, si possible en présence de la personne

N° Indigo 0 820 33 34 35
0,15 € TTC / min



JE SUIS AVEC UNE PERSONNE EN DIFFICULTÉ AVEC L'ÉCRIT

Avec qui en parler pour trouver des solutions ?

ENFANTS ET JEUNES

Quelle est sa situation ?

Scolarisé

Non scolarisé

ADULTES

A-t-il un emploi ?

Oui

Non

À QUI EN PARLER ?

- Les membres de la communauté éducative :
 - l'enseignant
 - le conseiller d'éducation, d'orientation
- Les adultes de l'établissement, notamment les personnels de santé
- Les familles
- Les associations intervenant :
 - sur le temps scolaire
 - sur le temps périscolaire
 - sur le temps extra-scolaire

- Les missions locales et Pôle emploi
- Les dispositifs de remédiation
- Les travailleurs sociaux
- Les associations
- Les centres de ressources :
 - le Centre de ressources illettrisme (CRI)
 - le Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ)
 - le Centre régional d'information jeunesse (CRIJ)

- Le service formation de l'entreprise
- Les ressources humaines / comités d'entreprise
- Les syndicats
- Les FONGECIF, les OPCA
- Le Centre de ressources illettrisme (CRI)
- Les assistants sociaux
- Les CARIF : centres animation ressources d'information sur la formation
- L'organisme de formation
- Le Service public de l'orientation

- Pôle emploi
- Cap emploi
- Les associations
- Les assistants sociaux
- Le Centre de ressources illettrisme (CRI)
- Les CARIF : centres animation ressources d'information sur la formation
- Le Service public de l'orientation

ALLER PLUS LOIN

Le site www.anlci.gouv.fr

La cartographie des acteurs et le moteur de recherche des actions par sphère « éducative et familiale », sphère « sociale, citoyenne & culturelle » et sphère « accès à l'emploi » sont mis à la disposition de tous.

Face aux troubles du langage et des apprentissages Agir dans le parcours de soins



JE SUIS AVEC UNE PERSONNE EN DIFFICULTÉ AVEC L'ÉCRIT

Que puis-je faire ?

DANS LE CADRE D'UN PARCOURS DE FORMATION

DANS LE CADRE D'UNE ACTION DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

J'ai repéré un besoin individuel et spécifique de soins.

Qui contacter ?

Orienter la personne (enfant ou adulte) vers le médecin traitant ou le médecin référent (PMI, santé scolaire, médecin spécialiste...)



Orthophoniste
Bilan - diagnostic Expertise Conseils

J'ai identifié un besoin d'information et de prévention.

Qui contacter ?

- Les associations de prévention en orthophonie
- Les syndicats régionaux ou départementaux
- Les Unions Régionales des professionnels de santé Orthophonistes



Contacts Régions
<http://bit.ly/1qAsVv3>

ALLER PLUS LOIN

Le site de la Fédération Nationale des Orthophonistes : www.fno.fr
Le site de prévention de la FNO : www.info-langage.org

Cette plaquette a été imprimée avec le soutien du réseau ImprimFrance, engagé pour la transmission par l'écrit du savoir et de la culture.